



Rectificatif à la directive (UE) 2019/1833 de la Commission du 24 octobre 2019 modifiant les annexes I, III, V et VI de la directive 2000/54/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne des adaptations purement techniques

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 279 du 31 octobre 2019)

Page 60, à l'annexe, point 2), remplaçant l'annexe III de la directive 2000/54/CE, dans le tableau intitulé «BACTÉRIES et organismes apparentés», dans la première colonne, aux entrées concernant *Chlamydia psittaci* (*Chlamydophila psittaci*):

au lieu de: «*Chlamydia psittaci* (*Chlamydophila psittaci*) (souches aviaires)

Chlamydia psittaci (*Chlamydophila psittaci*) (souches aviaires)»,

lire: «*Chlamydia psittaci* (*Chlamydophila psittaci*) (souches aviaires)

Chlamydia psittaci (*Chlamydophila psittaci*) (autres souches)».

Page 61, à l'annexe, point 2), remplaçant l'annexe III de la directive 2000/54/CE, dans le tableau intitulé «BACTÉRIES et organismes apparentés», dans la première colonne, aux deux premières entrées concernant *Francisella tularensis*:

au lieu de: «*Francisella tularensis* subsp. *holarctica*

Francisella tularensis subsp. *holarctica*»,

lire: «*Francisella tularensis* subsp. *holarctica*

Francisella tularensis subsp. *mediasiatica*».

Page 61, à l'annexe, point 2), remplaçant l'annexe III de la directive 2000/54/CE, dans le tableau intitulé «BACTÉRIES et organismes apparentés», dans la première colonne, à la première entrée concernant *Leptospira interrogans*:

au lieu de: «*Leptospira interrogans* (all serovars)»,

lire: «*Leptospira interrogans* (tous sérotypes)».